

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE
L'ELECTION D'UN MAIRE ET DE QUATRE ADJOINTS.
SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES

L'an deux mille vingt, le trois juillet à vingt heure, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de AIGNAN.

Etaient présents : AURENSAN Michel – BARATAULT Philippe – BARNADAS Mathieu – CALLAC Marie-Pierre — DALY Géraldine – DARBAS Jean-Yves – GARCIA Grégory – GARROS Marc – LAGARDE Michel – PERES Gérard – PESQUIDOUX Valérie – SARNIGUET Chantal – TOUJA Noémie – M. CHANUT arrive à 20 H 15.

Etait absent : M. LETELLIER Patrick ayant donné procuration à M. LAGARDE Michel

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur GARROS Marc, Conseiller Municipal, le plus âgé des membres du conseil, qui après l'appel nominal a déclaré installer les élus dans leurs fonctions de conseillers municipaux

Le Conseil a choisi pour secrétaire Madame CALLAC Marie-Pierre et pour assesseurs Mme TOUJA Noémie et M. GARCIA Grégory

ORDRE DU JOUR :

- ✓ **Election du Maire**
- ✓ **Décision du nombre d'adjoints**
- ✓ **Election des adjoints**
- ✓ **Lecture de la charte de l'élu local**
- ✓ **Constitution des commissions**
- ✓ **Désignation des délégués communaux dans les EPCI**
- ✓ **Fixation des indemnités du Maire et des Adjointes**

ELECTION DU MAIRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président, invite les conseillers municipaux à voter à bulletin secret après la candidature déclarée par M. PERES Gérard pour le poste de maire.

Chaque conseiller municipal, dépose dans l'urne prévue son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne-----	14
A déduire : bulletins nuls énumérés aux articles L 65 et 66 du Code électoral-----	2
Bulletins blancs-----	3
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés-----	9
Majorité absolue-----	5
A obtenu : Monsieur PERES Gérard-----	9 voix

Monsieur PERES Gérard ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Arrivée de M. CHANUT Michel à 20 H 15.

DECISION DU NOMBRE D'ADJOINT

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le nombre de poste d'adjoint au maire pour la commune peut être de 1 à 4 et propose d'en nommer 4.
Après vote à main levée, le conseil municipal approuve la création de 4 postes d'adjoint par 8 voix pour et 6 abstentions.

ELECTION DES ADJOINTS

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur PERES Gérard élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne-----	15
A déduire : bulletins nuls énumérés aux articles L 65 et 66 du Code électoral-----	1
Bulletins blancs-----	6
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés-----	8
Majorité absolue-----	5
A obtenu : Madame Chantal SARNIGUET-----	8 voix

Madame Chantal SARNIGUET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée adjoint et a été immédiatement installée.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne-----	15
A déduire : bulletins nuls énumérés aux articles L 65 et 66 du Code électoral-----	1
Bulletins blancs-----	2
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés-----	12
Majorité absolue-----	7
A obtenu : Monsieur Jean-Yves DARBAS -----	12 voix

Monsieur Jean-Yves DARBAS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne-----	15
A déduire : bulletins nuls énumérés aux articles L 65 et 66 du Code électoral-----	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés-----	15
Bulletins blancs-----	0
Majorité absolue-----	8
ont obtenu : Monsieur Mathieu BARNADAS-----	7 voix
Madame Marie-Pierre CALLAC-----	8 voix

Madame Marie-Pierre CALLAC ayant obtenue la majorité absolue des suffrages, a été proclamée adjoint et a été immédiatement installée.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne-----	15
A déduire : bulletins nuls énumérés aux articles L 65 et 66 du Code électoral-----	4
Bulletins blancs-----	3
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés-----	8
Majorité absolue-----	5
A obtenu : Monsieur Marc GARROS -----	8 voix

Monsieur Marc GARROS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Lecture de la charte de l' élu local

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l' élu.

Constitution des commissions

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de former au sein du Conseil, les commissions. Il rappelle que le Maire est président de droit de toutes les commissions et qu'elles fonctionnent conformément à l'article L 2121-22 du Code général des collectivités territoriales.

Sont constituées par vote à main levée :

COMMISSION TOURISME – PAVILLON BLEU – EMBELLISSEMENT ET CULTURE

Vice-présidente : TOUJA Noémie

Membres : SARNIGUET Chantal - PESQUIDOUX Valérie – DALY Géraldine

COMMISSION DES FINANCES :

Vice-président : DARBAS Jean-Yves

Membres : SARNIGUET Chantal –LAGARDE Michel— GARROS Marc – CHANUT Michel – CALLAC Marie-Pierre

COMMISSION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Vice-président : GARROS Marc

Membres : BARNADAS Mathieu – DARBAS Jean-Yves – CALLAC Marie-Pierre - PESQUIDOUX Valérie
AURENSAN Michel – LETELLIER Patrick

COMMISSION AMENAGEMENT URBAIN

Vice-président : LETELLIER Patrick

Membres : BARNADAS Mathieu– GARROS Marc – CALLAC Marie-Pierre – DALY Géraldine

COMMISSION COMMUNICATION

Vice-présidente : DALY Géraldine

Membres : CALLAC Marie-Pierre – TOUJA Noémie – PESQUIDOUX Valérie

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET SPORTS

Vice-présidente : TOUJA Noémie

Membres : LAGARDE Michel – GARCIA Grégory – GARROS Marc – CALLAC Marie-Pierre –
PESQUIDOUX Valérie

COMMISSION PERSONNEL – SERVICE TECHNIQUE

Vice-président : DARBAS Jean-Yves

Membres : LAGARDE Michel – BARNADAS Mathieu – PESQUIDOUX Valérie – SARNIGUET Chantal

COMMISSION APPEL D'OFFRES

Titulaires : SARNIGUET Chantal – DARBAS Jean-Yves – CALLAC Marie-Pierre

Suppléants : LETELLIER Patrick – GARROS Marc

COMMISSION FORET - AGRICULTURE

Vice-président : GARROS Marc

Membres : BARNADAS Mathieu – CHANUT Michel – CALLAC Marie-Pierre – DALY Géraldine –
LETELLIER Patrick

COMMISSION PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

PERES Gérard – SARNIGUET Chantal – DARBAS Jean-Yves – GARROS Marc – CALLAC Marie-Pierre

COMMISSION ASSAINISSEMENT

Vice-président : DARBAS Jean-Yves

Membres : CALLAC Marie-Pierre – DALY Géraldine – BARNADAS Mathieu – CHANUT Michel

COMMISSION PATRIMOINE - EGLISES

Vice-présidente : PESQUIDOUX Valérie

Membres : SARNIGUET Chantal – DALY Géraldine

Désignation des délégués communaux dans les EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARMAGNAC ADOUR :

PERES Gérard – SARNIGUET Chantal – CALLAC Marie-Pierre – GARROS Marc

COMMUNES FORESTIERES :

GARROS Marc – CHANUT Michel

PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL – PLUI

PERES Gérard – DARBAS Jean-Yves – SARNIGUET Chantal – PESQUIDOUX Valérie – BARNADAS Mathieu

SYNDICAT D'ENERGIE DU GERS

PESQUIDOUX Valérie – PERES Gérard

SYNDICAT d'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - SIEBAG

Titulaire : SARNIGUET Chantal – Suppléant : DARBAS Jean-Yves

SYNDICAT D'AMENAGEMENT DES BASSINS DU MIDOUR ET DE LA DOUZE

Titulaire : CHANUT Michel Suppléant :

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE

Titulaire : PERES Gérard – Suppléants : CALLAC Marie-Pierre – SARNIGUET Chantal

CORRESPONDANT DEFENSE

CALLAC Marie-Pierre

ECOLE :

Titulaire : PERES Gérard – Suppléante : PESQUIDOUX Valérie

SICTOM :

Titulaire : AURENSAN Michel – Suppléante : PESQUIDOUX Valérie

Fixation des indemnités du Maire et des Adjoints

Monsieur le Maire propose de fixer les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints en conservant les pourcentages de rémunération identiques à la précédente mandature. A savoir :

- à M. le Maire, une indemnité de fonction égale à 31 % du traitement correspondant à l'indice brut 1027, majoré des 15 % prévus pour les anciens chefs lieu de canton
- aux Adjoints, une indemnité de fonction égale à 8.25 % de l'indice 1027.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les indemnités du maire et l'une après l'autre celle de chaque adjoint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures 14 minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 7 juillet 2020 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 7 Juillet 2020

Signature des membres présents :

Le doyen d'âge du Conseil,

Le secrétaire,

Le Maire,

Les membres du conseil municipal,